

Autour de l'art

CONDITIONS D'ANNULATION Voyages Autour de l'art

Sans assurance, le montant des frais retenu par l'agence de voyage dépend de la date d'annulation. Plus celle-ci est tardive, plus les montants sont importants :

- Annulation à plus de 100 jours avant le départ : Sans frais.
- Annulation entre 99 et 70 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage.
- Entre 69 et 50 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage.
- Entre 49 et 30 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage.
- Entre 29 et 0 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage.

Ces frais pourront être remboursés par l'assurance si l'annulation a lieu pour une des causes suivantes et sous réserve de produire les justificatifs nécessaires :

- Maladie, décès, de vous-même, conjoint de droit ou de fait, ascendants, descendants, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, ou toute personne vivant habituellement avec vous.
- Convocation ou événement d'ordre administratif à la condition expresse que vous n'ayez pas eu connaissance avant l'inscription.

Dès votre inscription, que nous vous demandons d'effectuer rapidement, nous émettrons les titres de transport, afin de pouvoir garantir le tarif proposé qui est aussi le plus bas possible. Après cette émission, aucune modification ou annulation n'est possible (sur la part transport en avion).

C'est pourquoi, toute annulation devra être justifiée afin de mettre en place un remboursement par l'assurance

.